

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE

Séance du 19 juillet 2022

Objet : Budget Principal : Vote du Compte Administratif 2021.

Date de convocation L'an deux mille vingt-deux et le 19 juillet,
 06/07/2022 à 20 heures 00,

Date d'Affichage
 20/07/2022

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Daniel RUFFAT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs RUFFAT Daniel, LAVIGNE Gérard, BAHURLET-MARTY Gisèle, MARCHAND Thierry, ESCRIEUT Florian, CAZENEUVE Didier, AUDIBERT Muriel, CHARTOUNI Laurent, ROGE-MATYKA Mélanie, DELMAS Anthony, FABRE Audrey, CABANIS Aline, BODIN Pierre, MONTEIL Jean-Paul, TOUZELET Michèle, VALETTE Sandrine,

Excusés avec pouvoir : REUSSER Isabelle (pouvoir à CAZENEUVE Didier), HACHANI Aimene (pouvoir à BAHURLET-MARTY Gisèle).

Absent : NEAUPORT Eric.

Secrétaire de séance : ESCRIEUT Florian. **Vice-Secrétaire de séance :** DELMAS Anthony

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que l'adoption d'un acte budgétaire est obligatoirement constituée d'une délibération de l'assemblée délibérante et d'une maquette budgétaire.

Il rappelle que le compte administratif voté le 14/04/2022 aurait dû être accompagné d'une délibération. Il a été également demandé par les services de la Préfecture de modifier les restes à réaliser et de présenter un nouveau compte administratif à l'assemblée.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur Thierry MARCHAND Adjoint aux finances a pris la présidence afin de procéder à l'approbation du nouveau compte administratif dressé par l'ordonnateur dont les éléments généraux sont les suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 736 131,83 €	Dépenses	914 136,45 €
Recettes	1 937 358,06 €	Recettes	898 783,51 €
Résultat de l'exercice	201 226,23 €	Résultat de l'exercice	-15 353,00 €
Report N-1	523 238,87 €	Report N-1	15 239,79 €
		Résultat budgétaire avant restes à réaliser	-113,21 €
		Restes à réaliser (recettes – dépenses)	+ 18 000,00 €
Résultat de fonctionnement	724 465,10 €	Résultat budgétaire après reste à réaliser	+17 886,85 €
Excédent dissolution SIVURS	53 258,44€		
Résultat budgétaire	777 723,54		

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à la majorité :
Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 4

- D'approuver le compte administratif 2021 du budget principal, les recettes et les dépenses étant réparties en chapitres conformément à la maquette budgétaire.

Le Maire,
Daniel RUFFAT



Le Secrétaire,
Florian ESCRIEUT

A handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping strokes.

Le Vice-Secrétaire,
Anthony DELMAS

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized loop.

Acte rendu exécutoire après envoi
en préfecture le 20 JUN. 2022
et publication du 20 JUN. 2022

Commune de **SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 juillet 2022

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel RUFFAT,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,
Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice .

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 724 465,10
- un excédent de fonctionnement issus de la dissolution du SIVURS.....53 258,44
- un déficit de fonctionnement cumulé de

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

Présents : Mmes et Mrs RUFFAT Daniel, LAVIGNE Gérard, BAHURLET-MARTY Gisèle, MARCHAND Thierry, ESCRIEUT Florian, CAZENEUVE Didier, AUDIBERT Muriel, CHARTOUNI Laurent, ROGE-MATYKA Mélanie, DELMAS Anthony, FABRE Audrey, CABANIS Aline, BODIN Pierre, MONTEIL Jean-Paul, TOUZELET Michèle, VALETTE Sandrine,

Excusés avec pouvoir : REUSSER Isabelle (pouvoir à CAZENEUVE Didier), HACHANI Aimene (pouvoir à BAHURLET-MARTY Gisèle).

Absent : NEAUPORT Eric.

Secrétaire de séance : ESCRIEUT Florian.

Vice-Secrétaire de séance : DELMAS Anthony

Pour mémoire : Exécution du budget d'investissement de l'exercice 2021			
	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES	2541072.00	914136.45	122000.00
RECETTES	2541072.00	914023.30	140000.00
RESULTAT CUMULE		-113.15	18000.00
BESOIN DE FINANCEMENT			

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2022	
A) EXCEDENT	
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068) - Euros	
Solde Disponible	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) - Euros	777723.54
B) DEFICIT	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses)	

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Daniel RUFFAT

Le Secrétaire,
Florian ESCRIEUT

Le Vice-Secrétaire,
Anthony DELMAS

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présent	18
Nombre de suffrages exprimés	18
Votes	18
Contre	0
Pour	14
Abstention	4
Date de convocation	06/07/2022

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception
en Préfecture le **20 JUL. 2022**
et de sa publication le **20 JUL. 2022**
Le Maire,



DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE

Séance du 19 juillet 2022

Objet : Budget principal : Vote du Budget Primitif 2022.

Date de convocation L'an deux mille vingt-deux et le 19 juillet,
 06/07/2022 à 20 heures 00,

Date d'Affichage le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
 20/07/2022 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
 présidence de Mr Daniel RUFFAT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs RUFFAT Daniel, LAVIGNE Gérard, BAHURLET-MARTY Gisèle,
 MARCHAND Thierry, ESCRIEUT Florian, CAZENEUVE Didier, AUDIBERT Muriel,
 CHARTOUNI Laurent, ROGE-MATYKA Mélanie, DELMAS Anthony, FABRE Audrey,
 CABANIS Aline, BODIN Pierre, MONTEIL Jean-Paul, TOUZELET Michèle, VALETTE
 Sandrine,

Excusés avec pouvoir : REUSSER Isabelle (pouvoir à CAZENEUVE Didier), HACHANI
 Aimene (pouvoir à BAHURLET-MARTY Gisèle).

Absent : NEAUPORT Eric.

Secrétaire de séance : ESCRIEUT Florian. **Vice-Secrétaire de séance** : DELMAS Anthony

*Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que l'adoption d'un acte budgétaire est
 obligatoirement constituée d'une délibération de l'assemblée délibérante et d'une maquette
 budgétaire.*

*Il rappelle que le budget primitif voté le 14/04/2022 aurait dû être accompagné d'une délibération.
 Suite aux modifications apportées au Compte Administratif 2021 et à la délibération d'affectation du
 résultat de fonctionnement concernant l'exercice 2021, une nouvelle maquette budgétaire 2022 est
 proposée à l'assemblée.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-1 à
 L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budget communaux, ainsi
 qu'aux finances communales,*

*Vu les délibérations du conseil municipal en date du 19 juillet 2022, approuvant le compte
 administratif 2021 et le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal, ainsi que la
 délibération d'affectation du résultat,*

Vu la présentation du budget primitif 2022 dans la séance du 19/07/2022.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 4

*D'approuver le budget primitif 2022 du budget principal, conformément à la balance suivante et
 conformément à la maquette budgétaire :*

- Par chapitre pour les dépenses et les recettes de fonctionnement,
- Par chapitre et opération pour les dépenses et recettes d'investissement,
- Les provisions sont semi-budgétaires.

Section de Fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Inscriptions
011	Charges à caractère général	1 067 000.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 112 000.00
014	Atténuations de produits	22 000.00
65	Autres charges de gestion courante	242 561.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00
Total des dépenses de gestion courante		2 443 561.00
66	Charges financières	33 317,00
67	Charges exceptionnelles	6 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	500,00
022	Dépenses imprévues	0.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 483 878.00
023	Virement à la section d'investissement	324 015.00
042	Opération ordre transfert entre sections	51 048.00
043	Opération ordre intérieur de la section	0.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		375 063.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 858 941.00

Section de Fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Inscriptions
013	Atténuations de charges	20 000.00
70	Produits services, domaine et ventes div	247 630.00
73	Impôts et taxes	1 187 909.00
74	Dotations et participations	574 188.00
75	Autres produits de gestion courante	1 290.46
Total des recettes de gestion courante		2 031 017.46
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	50 200,00
78		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 081 217.46
042	Opération ordre transfert entre sections	0.00
043	Opération ordre intérieur de la section	0.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0.00
TOTAL		2 081 217.46
EXCEDENT REPORTE		777 723,54
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 858 941.00

Section investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Inscriptions
010	Stocks (5)	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	130 000.85
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00
	Total des opérations d'équipement	1 663 891.00
Total des dépenses d'équipement		1 793 891.85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	201 529.00
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)	0.00
26	Participation et créances rattachées	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00
Total des dépenses financières		201 529.00
45...	Total des opé. pour compte de tiers	180 000.00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 175 420.85
040	Opération ordre transfert entre sections	0.00
041	Opérations patrimoniales	55 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		55 000.00
TOTAL		2 230 420.85
REPRISE DEFICIT D'INVESTISSEMENT		113.15
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT CUMULEES		2 230 534.00

Section investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Inscriptions
010	Stocks (5)	0.00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	341 465.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	900 000.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00
Total des recettes d'équipement		1 241 465.00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	406 006.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0.00
138	Autres subvention invest. non transf.	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)	0.00
26	Participation et créances rattachées	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	140 000.00
Total des recettes financières		546 006.00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	13 000.00
Total des recettes réelles d'investissement		1 800 471.00
021	Virement de la section de fonctionnement	324 015.00
040	Opération ordre transfert entre sections	51 048.00
041	Opérations patrimoniales	55 000.00
TOTAL RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		430 063.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT CUMULEES		2 230 534.00

- Dit que le budget s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 858 941,00 €	2 858 941,00 €
Section d'investissement	2 230 534,00 €	2 230 534,00 €
Total	5 089 475,00 €	5 089 475,00 €

Le Maire,
Daniel RUFFAT

Le Secrétaire,
Florian ESCRIEUT

Le Vice-Secrétaire,
Anthony DELMAS



Acte rendu exécutoire après envoi
en préfecture le 20 JUIL. 2022
et publication du 20 JUIL. 2022

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE

Séance du 19 juillet 2022

Objet : *Subventions aux associations pour 2022.*

Date de convocation

06/07/2022

L'an deux mille vingt-deux et le 19 juillet,

à 20 heures 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Daniel RUFFAT, Maire.

Date d'Affichage

20/07/2022

RUFFAT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs RUFFAT Daniel, LAVIGNE Gérard, BAHURLET-MARTY Gisèle, MARCHAND Thierry, ESCRIEUT Florian, CAZENEUVE Didier, AUDIBERT Muriel, CHARTOUNI Laurent, ROGE-MATYKA Mélanie, DELMAS Anthony, FABRE Audrey, CABANIS Aline, BODIN Pierre, MONTEIL Jean-Paul, TOUZELET Michèle, VALETTE Sandrine,

Excusés avec pouvoir : REUSSER Isabelle (pouvoir à CAZENEUVE Didier), HACHANI Aimene (pouvoir à BAHURLET-MARTY Gisèle).

Absent : NEAUPORT Eric.

Secrétaire de séance : ESCRIEUT Florian. **Vice-Secrétaire de séance** : DELMAS Anthony

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7 ;

Vu le budget primitif 2022 ;

Considérant qu'en vertu de l'article L.2311-7 précité, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Considérant que pour le bon fonctionnement des associations il est proposé d'arrêter les montants de subventions annuelles pour l'année 2022 selon le tableau suivant :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 000.00 €
ECOLE DE MUSIQUE	10 800.00 €
AIDES MENAGERES BANLIEUE EST	310.00 €
FNACA LANTA	230.00 €
ASSOCIATION CHASSE SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE	310.00 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	900.00 €
L'OUVERTURE LAURAGAISE	610.00 €
LA COMPAGNIE ARABESQUE	310.00 €
ATELIER TERRACOTA	310.00 €
PÊLE-MÊLE	310.00 €
TENNIS SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE	2 000.00 €
ROCK'n CO	310.00 €
LAURAGAIS FOOTBALL CLUB	3 100.00 €
SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE GYMNASTIQUE	310.00 €
FIDES EN LAURAGAIS	310.00 €
SECOURS POPULAIRE	1 000.00 €
LOS AINATS DE SANTA FE	930.00 €
COMITE DES FÊTES	4 200.00 €
GYMNASTIQUE ENFANTS SFA	3 250.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ROUSSILLOUS	300.00 €
LET AND B	310.00 €
FEES ENSEMBLE	300.00 €
ASSOCIATION VSNE	300.00 €
TOTAL	32 710.00 €

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'allouer aux associations une subvention 2022, selon le tableau ci-dessus pour un montant global de 32 710,00 Euros
- Dit que le versement des subventions est subordonné à la transmission de leur bilan comptable, de leur compte de résultat, compte prévisionnel et du rapport annuel de l'assemblée générale.

Le Maire,
Daniel RUFFAT



Le Secrétaire,
Florian ESCRIEUT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Florian ESCRIEUT".

Le Vice-Secrétaire,
Anthony DELMAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Anthony DELMAS".

Acte rendu exécutoire après envoi en
préfecture le 20 JUIL. 2022

et publication du 20 JUIL. 2022

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE

Séance du 19 juillet 2022

Objet : Groupe scolaire Anne FRANK : Ouverture d'une 5^{ème} classe maternelle – Equipement en mobilier. Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Date de convocation L'an deux mille vingt-deux et le 19 juillet,
06/07/2022 à 20 heures 00,

Date d'Affichage
20/07/2022

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Daniel RUFFAT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs RUFFAT Daniel, LAVIGNE Gérard, BAHURLET-MARTY Gisèle, MARCHAND Thierry, ESCRIEUT Florian, CAZENEUVE Didier, AUDIBERT Muriel, CHARTOUNI Laurent, ROGE-MATYKA Mélanie, DELMAS Anthony, FABRE Audrey, CABANIS Aline, BODIN Pierre, MONTEIL Jean-Paul, TOUZELET Michèle, VALETTE Sandrine,

Excusés avec pouvoir : REUSSER Isabelle (pouvoir à CAZENEUVE Didier), HACHANI Aimene (pouvoir à BAHURLET-MARTY Gisèle).

Absent : NEAUPORT Eric.

Secrétaire de séance : ESCRIEUT Florian. **Vice-Secrétaire de séance :** DELMAS Anthony

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que compte tenu des effectifs prévus à la rentrée 2022 au groupe scolaire Anne FRANK, l'Inspectrice de la Circonscription de Lanta a pris la mesure d'une ouverture de poste en maternelle pour l'ouverture d'une 14^{ème} classe sur le groupe scolaire Anne FRANK.

Compte tenu de cette information et afin de permettre à la 5^{ème} classe maternelle de rentrer dans de bonnes conditions, il y a lieu de prévoir d'équiper cette classe en mobiliers scolaires.

Il propose de retenir la société UGAP de Marne La Vallée pour un montant de 2 592,79 € HT et la société MANUTAN COLLECTIVITES de Niort pour un montant de 1 241,71 € HT.

Suite de cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'équiper la 5^{ème} classe maternelle du groupe scolaire Anne FRANK en mobiliers scolaires et de retenir la société UGAP de Marne La Vallée pour un montant de 2 592,79 € HT et la société MANUTAN COLLECTIVITES de Niort pour un montant de 1 241,71 € HT.
- De solliciter l'aide financière du Département de Haute-Garonne pour la réalisation de cet investissement,
- D'acquérir le mobilier scolaire dans l'année de programmation,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire dans la gestion de ce dossier,
- De prélever la dépense sur le budget communal 2022 en section d'investissement, opération n°215.



Le Secrétaire,
Florian ESCRIEUT

Le Vice-Secrétaire,
Anthony DELMAS

Acte rendu exécutoire après envoi
en préfecture le 20 JUIN 2022
et publication du 20 JUIL. 2022

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE

Séance du 19 juillet 2022

Objet : Groupe scolaire Anne FRANK : Ouverture d'une 5^{ème} classe de maternelle : Travaux de réaménagement des toilettes filles et garçons.

Date de convocation L'an deux mille vingt-deux et le 19 juillet,
06/07/2022 à 20 heures 00,

Date d'Affichage
20/07/2022

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Daniel RUFFAT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs RUFFAT Daniel, LAVIGNE Gérard, BAHURLET-MARTY Gisèle, MARCHAND Thierry, ESCRIEUT Florian, CAZENEUVE Didier, AUDIBERT Muriel, CHARTOUNI Laurent, ROGE-MATYKA Mélanie, DELMAS Anthony, FABRE Audrey, CABANIS Aline, BODIN Pierre, MONTEIL Jean-Paul, TOUZELET Michèle, VALETTE Sandrine,

Excusés avec pouvoir : REUSSER Isabelle (pouvoir à CAZENEUVE Didier), HACHANI Aimene (pouvoir à BAHURLET-MARTY Gisèle).

Absent : NEAUPORT Eric.

Secrétaire de séance : ESCRIEUT Florian. **Vice-Secrétaire de séance :** DELMAS Anthony

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'ouverture d'une 5^{ème} classe de maternelle au groupe scolaire Anne FRANK impose de prévoir des travaux de réaménagement des toilettes filles et garçons. Il est proposé de rajouter des ensembles de wc et urinoirs nécessaires à une bonne utilisation de ce lieu.

Il propose de retenir la société CARCELLES de Castres pour un montant de 3 902,80 € HT.

Suite de cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser les travaux de réaménagement des toilettes filles et garçons,
- De retenir société CARCELLES de Castres pour un montant de 3 902,80 € HT,
- De solliciter l'aide financière du Département de Haute-Garonne pour la réalisation de cet investissement,
- De réaliser les travaux en urgence avant le début de l'année scolaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire dans la gestion de ce dossier,
- De prélever la dépense sur le budget communal 2022 en section d'investissement, opération n°215.

Le Maire,
Daniel RUFFAT



Le Secrétaire,
Florian ESCRIEUT



Le Vice-Secrétaire,
Anthony DELMAS



Acte rendu exécutoire après envoi
en préfecture le 20 JUIL. 2022
et publication du 20 JUIL. 2022

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE

Séance du 19 juillet 2022

Objet : *Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet.*

Date de convocation L'an deux mille vingt-deux et le 19 juillet,
06/07/2022 à 20 heures 00,

Date d'Affichage le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
20/07/2022 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Mr Daniel RUFFAT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs RUFFAT Daniel, LAVIGNE Gérard, BAHURLET-MARTY Gisèle, MARCHAND Thierry, ESCRIEUT Florian, CAZENEUVE Didier, AUDIBERT Muriel, CHARTOUNI Laurent, ROGE-MATYKA Mélanie, DELMAS Anthony, FABRE Audrey, CABANIS Aline, BODIN Pierre, MONTEIL Jean-Paul, TOUZELET Michèle, VALETTE Sandrine,

Excusés avec pouvoir : REUSSER Isabelle (pouvoir à CAZENEUVE Didier), HACHANI Aimene (pouvoir à BAHURLET-MARTY Gisèle).

Absent : NEAUPORT Eric.

Secrétaire de séance : ESCRIEUT Florian. **Vice-Secrétaire de séance** : DELMAS Anthony

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'accroissement des effectifs scolaires, de l'ouverture de 2 classes supplémentaire à la rentrée 2022-2023, il y aurait lieu de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (35H00) au 1^{er} septembre 2022, afin de maintenir les effectifs d'encadrement en maternelle.

A la suite de cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- *de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (35H00) à compter du 1^{er} septembre 2022,*
- *de prévoir au budget principal les crédits nécessaires,*
- *de transmettre copie de la présente délibération au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.*

Le Maire,
Danièle RUFFAT

Le Secrétaire,
Florian ESCRIEUT

Le Vice-Secrétaire,
Anthony DELMAS



Acte rendu exécutoire après envoi
en préfecture le 20 JUIL. 2022

et publication du 20 JUIL. 2022

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE

Séance du 19 juillet 2022

Objet : Travaux d'aménagement et de création de cheminements cyclables. Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Date de convocation
06/07/2022

L'an deux mille vingt-deux et le 19 juillet,
à 20 heures 00,

Date d'Affichage
20/07/2022

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Daniel RUFFAT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs RUFFAT Daniel, LAVIGNE Gérard, BAHURLET-MARTY Gisèle, MARCHAND Thierry, ESCRIEUT Florian, CAZENEUVE Didier, AUDIBERT Muriel, CHARTOUNI Laurent, ROGE-MATYKA Mélanie, DELMAS Anthony, FABRE Audrey, CABANIS Aline, BODIN Pierre, MONTEIL Jean-Paul, TOUZELET Michèle, VALETTE Sandrine,

Excusés avec pouvoir : REUSSER Isabelle (pouvoir à CAZENEUVE Didier), HACHANI Aimene (pouvoir à BAHURLET-MARTY Gisèle).

Absent : NEAUPORT Eric.

Secrétaire de séance : ESCRIEUT Florian. **Vice-Secrétaire de séance** : DELMAS Anthony

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que les divers travaux d'urbanisation réalisés dernièrement, visant à améliorer les déplacements sur la commune tant pour les piétons, que pour les cyclistes méritent d'être poursuivis et améliorés.

Il est proposé de permettre une mobilité plus large des personnes qui utilisent le vélo comme moyen de déplacement sur la commune en créant et aménageant des cheminements cyclables qui permettront la liaison entre lotissements, de même que la mise en place de chaussée à voie centrale banalisée.

Il propose de retenir la société ICT de Tarabel pour un montant de 5 820,00 € HT en charge des travaux de création de cheminement cyclable entre le lotissement de la Palenque et de la zone de loisirs du lac, ainsi que dans le quartier Cimetière-NOUGARO.

Il propose de retenir l'entreprise TPC de Toulouse pour un montant de 5 666,75 € HT en charge de la création de la chaussée à voie centrale banalisée sur l'avenue Jacques PREVERT et la rue Alain SAINT- PAUL, ainsi que balisage et les informations de circulation.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser les travaux d'aménagement et de création de cheminements cyclables,
- De retenir la société ICT de Tarabel pour un montant de 5 820,00 € HT en charge des travaux de la création des cheminements cyclables entre le lotissement de la Palenque et de la zone de loisirs du lac, ainsi que dans le quartier Cimetière-NOUGARO.
- De retenir l'entreprise TPC de Toulouse pour un montant de 5 666,75 € HT en charge de la création de la chaussée à voie centrale banalisée sur l'avenue Jacques PREVERT et la rue Alain SAINT- PAUL, ainsi que le balisage et les informations de circulation,
- De solliciter l'aide financière du Département de Haute-Garonne pour la réalisation de cet investissement,
- De réaliser les travaux dans l'année de programmation,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire dans la gestion de ce dossier,
- De prélever la dépense sur le budget communal 2022 en section d'investissement.

Le Maire,

Daniel RUFFAT

Le Secrétaire,

Florian ESCRIEUT

Le Vice-Secrétaire,

Anthony DELMAS



Acte rendu exécutoire après envoi en
préfecture le 20 JUIL. 2022
et publication du 20 JUIL. 2022

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE

Séance du 19 juillet 2022

Objet : *Budget principal : Emprunt pour travaux d'investissement.*

Date de convocation *L'an deux mille vingt-deux et le 19 juillet,*
 06/07/2022 *à 20 heures 00,*

Date d'Affichage
 20/07/2022

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Daniel RUFFAT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs RUFFAT Daniel, LAVIGNE Gérard, BAHURLET-MARTY Gisèle, MARCHAND Thierry, ESCRIEUT Florian, CAZENEUVE Didier, AUDIBERT Muriel, CHARTOUNI Laurent, ROGE-MATYKA Mélanie, DELMAS Anthony, FABRE Audrey, CABANIS Aline, BODIN Pierre, MONTEIL Jean-Paul, TOUZELET Michèle, VALETTE Sandrine,

Excusés avec pouvoir : REUSSER Isabelle (pouvoir à CAZENEUVE Didier), HACHANI Aimene (pouvoir à BAHURLET-MARTY Gisèle).

Absent : NEAUPORT Eric.

Secrétaire de séance : ESCRIEUT Florian. **Vice-Secrétaire de séance** : DELMAS Anthony

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, pour financer les opérations d'investissement 2022, il y aurait lieu de contracter un emprunt auprès d'un organisme bancaire d'un montant de 700 000 Euros.

Considérant la consultation de diverses banques.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré décide à la majorité :

Pour : 14, Contre : 0, Abstentions : 4

- de contracter un emprunt auprès de la Banque Postale pour financer les opérations d'investissement 2022 dont les caractéristiques principales du contrat de prêt sont :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

- *Score GISSLER : 1A*
- *Montant du contrat de prêt : 700 000,00 Euros*
- *Durée du contrat de prêt : 20 ans*
- *Objet du contrat de prêt : financement des investissements*

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2042

Cette tranche est obligatoire et mise en place lors du versement des fonds.

- *Montant : 700 000,00 Euros*
- *Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 09/09/2022, en une fois avec versement automatique à cette date*
- *Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2.93%*
- *Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours*
- *Echéances d'amortissement et intérêts : périodicité trimestrielle*
- *Mode d'amortissement : constant*
- *Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle*

Commission

- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Le Maire,
Daniel RUFFAT

Le Secrétaire,
Florian ESCRIEUT

Le Vice-Secrétaire,
Anthony DELMAS



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Florian ESCRIEUT'.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anthony DELMAS'.

Acte rendu exécutoire après envoi
en préfecture le 20 JUIL. 2022
et publication du 20 JUIL. 2022

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE

Séance du 19 juillet 2022

Objet : *Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1/1/2023. Passage de la norme M14 à la M57 développée.*

Date de convocation *L'an deux mille vingt-deux et le 19 juillet,*
 06/07/2022 *à 20 heures 00,*

Date d'Affichage *le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni*
 20/07/2022 *au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Daniel RUFFAT, Maire.*

Présents : **Mmes et Mrs RUFFAT Daniel, LAVIGNE Gérard, BAHURLET-MARTY Gisèle, MARCHAND Thierry, ESCRIEUT Florian, CAZENEUVE Didier, AUDIBERT Muriel, CHARTOUNI Laurent, ROGE-MATYKA Mélanie, DELMAS Anthony, FABRE Audrey, CABANIS Aline, BODIN Pierre, MONTEIL Jean-Paul, TOUZELET Michèle, VALETTE Sandrine,**

Excusés avec pouvoir : **REUSSER Isabelle (pouvoir à CAZENEUVE Didier), HACHANI Aimene (pouvoir à BAHURLET-MARTY Gisèle).**

Absent : **NEAUPORT Eric.**

Secrétaire de séance : **ESCRIEUT Florian. Vice-Secrétaire de séance : DELMAS Anthony**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- . en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisation d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;*
- . en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;*
- . en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.*

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de Sainte Foy d'Aigrefeuille son budget principal et son budget annexe de CCAS. Le budget annexe d'assainissement n'est pas concerné et conserve sa propre nomenclature (M49)

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- *D'approuver le passage de la commune de Sainte Foy d'Aigrefeuille à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023,*
- *D'adopter le référentiel développé,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

*Le Maire,
Daniel RUFFAT*



*Le Secrétaire,
Florian ESCRIEUT*

*Le Vice-Secrétaire,
Anthony DELMAS*

Acte rendu exécutoire après envoi
en préfecture le 20 JUIL. 2022

et publication du 20 JUIL. 2022